

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°IDF-028-2018-12

PREFECTURE REGION ILE DE FRANCE

PUBLIÉ LE 27 DÉCEMBRE 2018

Sommaire

A	, .			
Agence	regio	male	Чe	sante
115cmcc	1051	iiuic	uc	Duile

IDF-2018-12-26-010 - ARRÊTÉ n° DS-2018-163 PORTANT DÉLÉGATION DE	
SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé	
Île-de-France - V Maleterre (2 pages)	Page 3
IDF-2018-12-26-009 - ARRÊTÉ n° DS-2018-164 PORTANT DÉLÉGATION DE	
SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé	
Île-de-France - R Beaudet (2 pages)	Page 6

Agence régionale de santé

IDF-2018-12-26-010

ARRÊTÉ n° DS-2018-163 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - V Maleterre



ARRÊTÉ n° DS-2018-163

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- → CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- → CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- → CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- → CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- → CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- → CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- → CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- → CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- → CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- → CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- → CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- → CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- → CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- → CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- → CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- → CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- → CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- → CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de Madame Véronique CHENAIL, délégation de signature est donnée à Madame Viviane MALETERRE, responsable du département Systèmes d'information internes, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au CRB SI, les actes valant engagement juridique inférieur ou égal à 150 000 euros HT pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Viviane MALETERRE**, **responsable du département Systèmes d'information internes**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB SI**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2019.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Îlede-France.

Fait à Paris, le 26 décembre 2018

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU

Agence régionale de santé

IDF-2018-12-26-009

ARRÊTÉ n° DS-2018-164 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - R Beaudet



ARRÊTÉ n° DS-2018-164

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- → CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- → CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- → CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- → CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- → CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- → CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- → CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- → CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- → CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- → CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- → CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- → CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- → CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- → CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- → CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- → CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- → CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- → CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de Madame Véronique CHENAIL, et de Madame Viviane MALETERRE, délégation de signature est donnée à Monsieur Régis BEAUDET, responsable adjoint du département Systèmes d'information internes, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au CRB SI, les actes valant engagement juridique inférieur ou égal à 150 000 euros HT pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Régis BEAUDET**, **responsable adjoint du département Systèmes d'information internes**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB SI**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2019.

Article 4

L'arrêté n° 2018-148 du 14 décembre 2018 portant délégation de signature à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits est abrogé.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Îlede-France.

Fait à Paris, le 26 décembre 2018

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU